

## **BUDGET PRIMITIF 2020**



### **NOTE DE PRESENTATION**



#### **1) LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET PRIMITIF 2020 :**

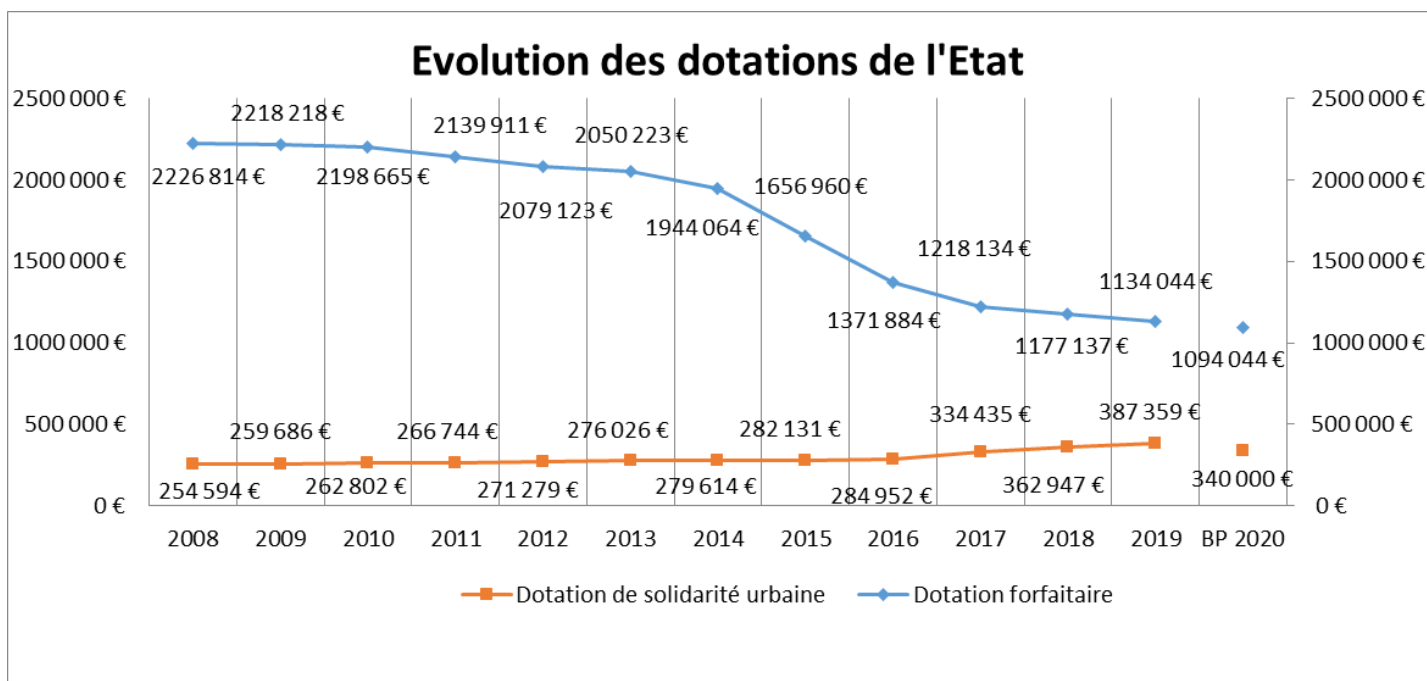
##### **1-1) Les principales dotations de l'Etat (DGF & DSU) :**

La collectivité n'a aucun pouvoir d'action sur le montant de la DGF. La recette correspondante pour 2020 ne sera seulement connue et inscrite au budget de la commune quand les montants seront notifiés (généralement en mars/avril).

Depuis 2017, la baisse des dotations versées aux collectivités par l'Etat a ralenti et la politique du gouvernement actuel est le maintien des dotations de l'Etat pour le bloc communal, ainsi que la pérennisation du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

L'exercice 2020 est marqué par une stabilisation relative de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), à hauteur de 1.094.044,00 euros en prévision pour l'année 2020 (1.134.044,00 euros en 2019 avec prise en compte d'un écrêtement prévisionnel de 40.000 euros en 2020). Cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal par habitant dépasse un certain seuil. Ce prélèvement alimente les besoins à financer à l'intérieur de l'enveloppe DGF du bloc communal : hausse de la population, évolutions de la carte intercommunale, progression des dotations de péréquation, etc.

Sur cette péréquation, Déville lès Rouen bénéficie ainsi de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dont le montant a progressé en 2019 pour atteindre 387.359 €. Enfin, concernant la DSU, le nombre de communes en bénéficiant diminue d'année en année. Il n'est pas à écarter que la Ville en perde à moyens termes le bénéfice si la commune sort des critères qui sont de plus en plus stricts. Dans ce cadre, il est proposé de n'opérer qu'une reprise partielle de la notification de l'Etat en 2019.

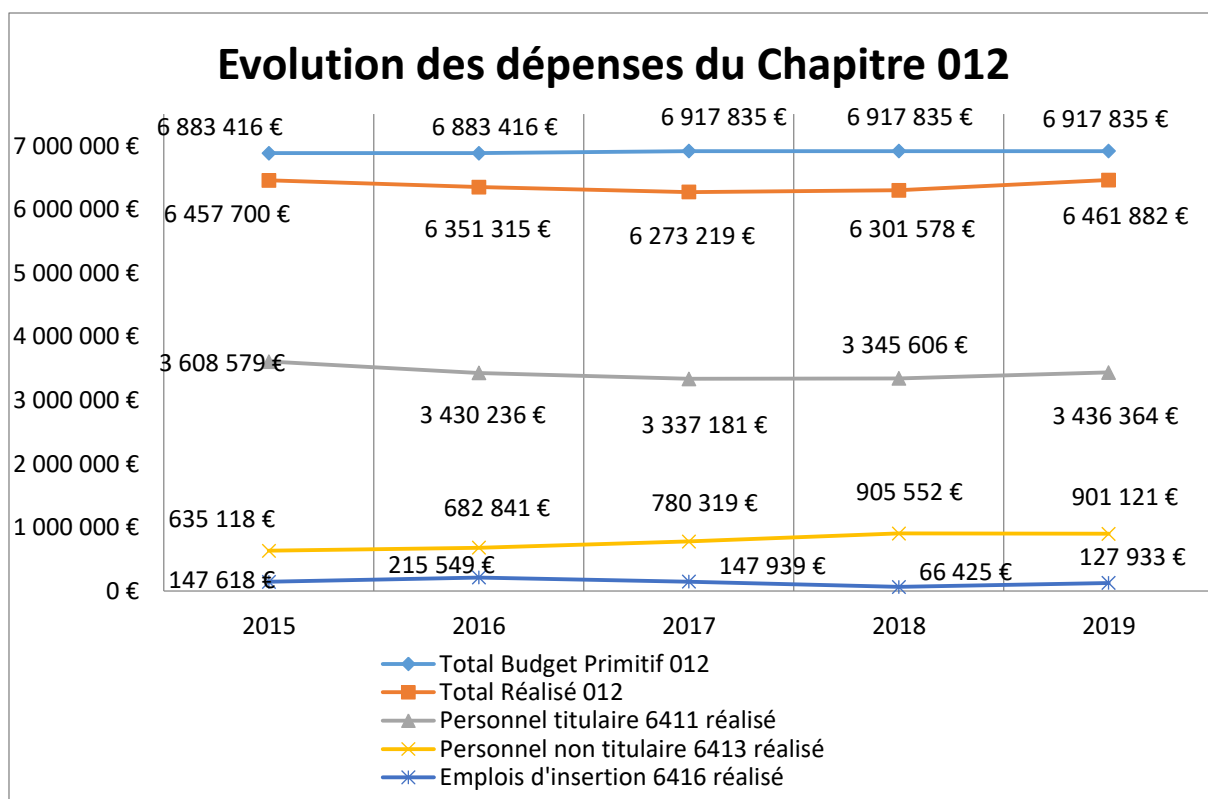


## 1-2) Les frais de personnel :

Les frais de personnel représentaient environ 6,9 M€ au Budget Primitif 2019 (Chapitre 012).

La collectivité n'a que peu de marge de manœuvre sur cette ligne budgétaire, notamment car le montant des rémunérations est réglementé par des règles statutaires nationales et que les effectifs sont nécessairement adaptés au fonctionnement de chaque service.

Cependant, la collectivité met en œuvre chaque année les actions et réorganisations nécessaires à l'effort indispensable pour permettre de neutraliser partiellement les hausses de charges annuelles et le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) : optimisation des besoins en personnel, non-maintien de certains postes ouverts suite à des départs en retraite, adaptation du temps de travail de certains personnels, etc.



Au regard de plusieurs réformes des pouvoirs publics impactant durablement la masse salariale de la collectivité, la commune de Déville lès Rouen avait néanmoins dû faire légèrement varier au BP 2017 la prévision de crédits alloués aux dépenses de personnel de 6.883.416 € à 6.917.835 € (+ 34.419 €).

Pour mémoire, la valeur du point d'indice, qui sert de base de calcul au traitement des fonctionnaires, était gelée depuis 2012 jusqu'en 2016. Or, ce point d'indice avait progressé de 0,6% en juillet 2016 puis 0,6 % en février 2017.

Par ailleurs, l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR), a engendré de nouveaux coûts par, notamment, la refonte des grilles indiciaires, des restructurations et revalorisations des 3 catégories (A, B, C), une cadence unique d'avancement d'échelon et le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire.

Concernant les emplois aidés, les « Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi » (CAE) avaient été remplacés en 2018 par les contrats « Parcours, Emploi, Compétences » (PEC). La transition avait donné lieu à un gel de ces contrats en 2018 afin d'en définir les nouveaux critères. En 2019, la Ville a pu à nouveau faire bénéficier de ces contrats aidés aux publics fragiles concernés pour leur permettre un retour à l'emploi. L'impact pour le BP 2020 sera une évolution des dépenses correspondantes mais également une hausse des recettes de prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à disposition de personnel communal au CCAS, si la dépense de personnel est maintenue dans les Charges de personnel de la Ville, une Recette à hauteur d'environ 66.900 €, devra être inscrite au BP 2020 correspondant au reversement des traitements et charges des agents par le CCAS.

### 1-3) Les charges à caractère général :

Il s'agit de l'ensemble des achats et prestations nécessaires au fonctionnement des services publics. Ces charges avaient été ramenées à 3.412.238 € au BP 2017, contre 3.453.293 € au BP 2016, suite aux efforts demandés aux services. Au BP 2018, ces charges avaient été contenues à 3.436.890 € pour redescendre à 3.367.874 € au BP 2019, soit une baisse de près de - 2,5 % par rapport aux engagements pris en 2016.

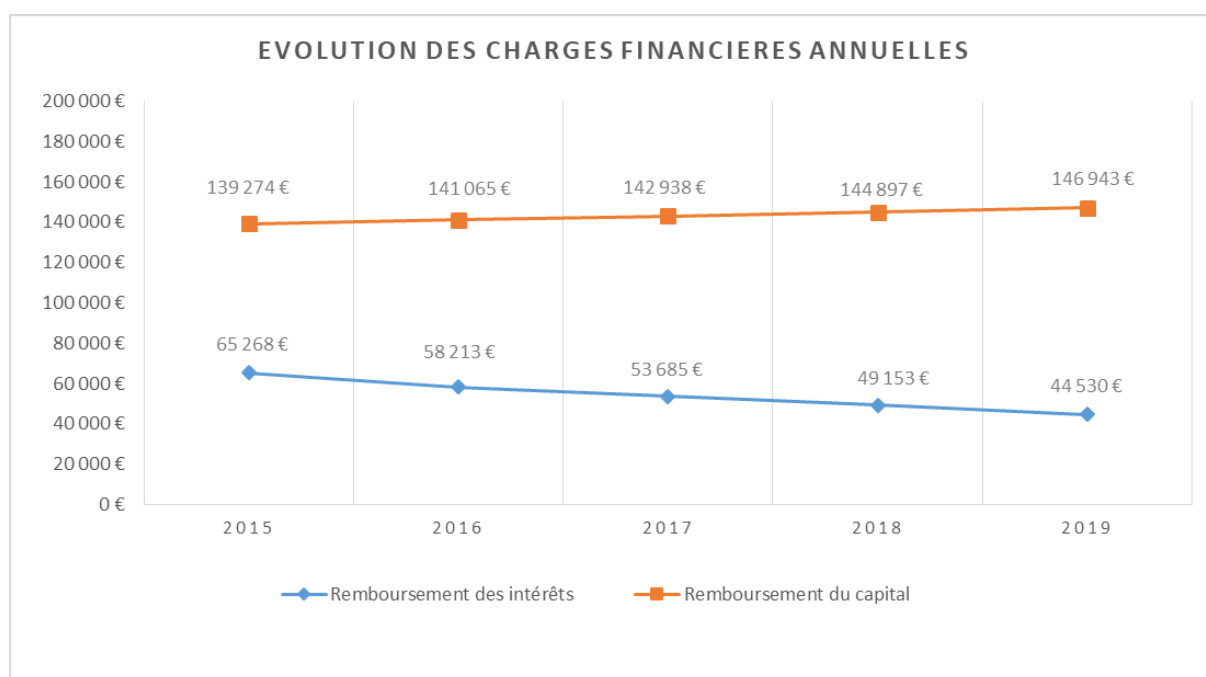
Cet effort d'économie est d'autant plus remarquable que l'Indice des prix à la consommation (hors tabac) était de 99,07 en janvier 2016 pour une dernière valeur connue en octobre 2019 de 103,99, soit une évolution de 4,92 points (source INSEE).

Les charges générales comprennent également des dépenses qui évoluent mécaniquement tous les ans : contrats d'assurance ou de maintenance, électricité, gaz, produits pétroliers et autres fluides et consommables.

Malgré ce contexte, il a été donné comme objectif général aux services lors de la préparation du BP 2020 de maintenir ces charges à leur niveau de 2019.

### 1-4) Les charges financières :

Il s'agit du paiement des intérêts pour les emprunts détenus par la commune (1.228.063,10 € en 2019 contre 1.519.902,68 € en 2018). Cette dépense figurait pour un montant de 300.000 € au budget de Fonctionnement 2019. Il doit être précisé que ce titre correspond chaque année à une somme supérieure à la dépense que la collectivité devra effectivement supporter (44.530,10 € en 2019 contre 49.152,39 € en 2018), compte-tenu de son très faible endettement. Le remboursement du capital des emprunts détenus est quant à lui de 146.943 € en 2019.



### **1-5) Les impôts et taxes :**

**La pression fiscale communale n'a pas évolué depuis 1995 et il a été aussi acté, au BP 2020, de ne pas augmenter les taux d'imposition.**

Des incertitudes pèsent néanmoins sur les conséquences de la réforme de la Taxe d'Habitation.

Ainsi, la suppression sur trois ans de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages a été adoptée par le gouvernement au titre du projet de Loi de Finances de 2018.

Cette réforme de la taxe d'habitation concernerait 17 millions de Français selon les estimations du gouvernement.

### **1-6) Le produit des services :**

Il s'agit des services facturés aux usagers. Des augmentations de tarifs de 1 à 2 % ont été votées lors du Conseil municipal du 10/10/2019. Cette recette ne représente que 5% des recettes de Fonctionnement mais elle ne doit pas être négligée dans le contexte actuel.

### **1-7) Les subventions d'investissement :**

Pour des raisons prudentielles, les Recettes relatives aux subventions sont uniquement inscrites au budget de la commune quand elles sont notifiées avec l'arrêté d'attribution correspondant. Il est à noter qu'environ 600.000 € de subventions d'investissement pourront être inscrites au BP 2020, notamment pour les travaux de réhabilitation de l'école Andersen, des gymnases Guynemer et Ladoumègue, l'église, le cimetière, la médiathèque et les aires de jeux.

### **1-8) La mise en œuvre d'actions de mutualisation :**

Dans le cadre de la recherche de pistes d'économies, la mutualisation est un levier qui n'est pas à négliger. Un groupe de travail réunissant plusieurs communes participe activement à cet objectif.

La Ville a ainsi adhéré à plusieurs groupements de commande et travaille à d'autres qui généreront potentiellement de nouvelles économies d'échelle en 2020 : prestations de réparation et entretien de véhicules et engins mécaniques, achat de quincaillerie et outillage, illuminations de Noël, prestations de vérifications réglementaires, etc.

Le marché d'achat de papier sera néanmoins abandonné suite au désengagement de la Métropole du groupement de commande qui n'apporte pas les économies attendues.

Ces actions de mutualisation viennent parfois atténuer plus ou moins l'impact de la multiplication ou du surenchérissement annuel des contrats de maintenance, qui ont tendance à s'additionner au fil des années du fait de complexification des réglementations et normes en toutes matières.

A ce titre, la surveillance de la qualité de l'air intérieur, la souscription d'un contrat de maintenance pour l'entretien des gouttières et la mise en place progressive de défibrillateurs dans les bâtiments communaux devraient également générer des coûts supplémentaires de maintenance.

### **1-9) Les nouveaux enjeux informatiques :**

L'installation informatique de la mairie est progressivement améliorée pour faire face aux nouveaux enjeux informatiques, que ce soit en termes de performances que de sécurité.

L'évolution la plus remarquable en 2019 est le recrutement d'un ingénieur informatique qui encadre désormais l'informaticien et permet d'avoir une vision plus structurée et à plus long terme des actions à engager pour la Ville.

La mise à niveau annuelle des équipements est impérative et génèrera des coûts comme l'abonnement à des logiciels spécifiques ou le recours à des sociétés spécialisées.

Ainsi, les logiciels de bureautique, auparavant en Investissement, viendront grever le budget de Fonctionnement avec la société Microsoft qui s'oriente vers une politique d'abonnement.

Un logiciel de dématérialisation du traitement du courrier va également être testé en 2020, tout comme un système d'appel d'urgence afin de faire face aux risques d'agression pour les agents exposés.

Une dépense importante devra également être prévue en Investissement afin de remplacer l'Autocom de la mairie qui est vétuste et, s'il venait à dysfonctionner, qui paralyserait totalement l'action des services. Ce changement génèrera cependant à moyen terme des économies de fonctionnement au niveau des coûts de télécommunication grâce à la téléphonie IP associée au réseau de fibre communale.

## **2) LES RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

La section de fonctionnement est présentée en équilibre avec un total des dépenses et des recettes de **11.547.267,00 euros**. L'évolution des dépenses réelles est en diminution de -0.20 % en volume par rapport à celles de 2019.

Le virement de la section de Fonctionnement à la section d'Investissement (Amortissements et Autofinancement) est en hausse de 20,00 %. Il passe ainsi de 596.130,00 euros en 2019, à 715.338,00 euros en 2020.

La Capacité d'Autofinancement brute (Recettes réelles de Fonctionnement moins Dépenses réelles de fonctionnement, y compris les prévisions du paiement des intérêts des emprunts) passe de 590.102,00 euros en 2019 à 711.428,00 euros en 2020.

La Capacité d'Autofinancement nette, comprenant les prévisions des remboursements des emprunts en capital, passe de 290.102,00 euros en 2019 à 411.428,00 euros en 2020.

## **2-1) Les dépenses de fonctionnement :**

Les documents annexés nous permettent d'appréhender ces dépenses et ces recettes sous deux aspects :

- (a) Répartition par chapitre budgétaire
- (b) Répartition par fonction

a) La répartition par chapitre des dépenses de fonctionnement est la suivante :

<b>CHAPITRES</b>	<b>2019 Montants en euros</b>	<b>2020 Montants en euros</b>	<b>Évolution par rapport à 2019</b>	<b>Répartition en %</b>
<b>Charges à caractère général et de gestion courante</b>	3 367 874	3 337 664	-0,90%	28,90%
<b>Gros entretien et fonctionnement exceptionnel</b>	252 400	261 430	3,58%	2,26%
<b>Charges de personnel</b>	6 917 835	6 917 835	0,00%	59,91%
<b>Charges financières</b>	300 000	300 000	0,00%	2,60%
<b>Dépenses imprévues</b>	15 000	15 000	0,00%	0,13%
<b>Autofinancement au profit de la section d'investissement</b>	596 130	715 338	20,00%	6,20%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>11 449 239</b>	<b>11 547 267</b>	<b>0,86%</b>	<b>100%</b>

b) La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction est la suivante :

<b>FONCTIONS</b>	<b>Montants en euros</b>	<b>Répartition en %</b>
<b>Services généraux, administration publique locale</b>	3 117 443	27,00%
<b>Sécurité et salubrité publique</b>	194 775	1,69%
<b>Enseignement</b>	2 377 978	20,59%
<b>Culture</b>	945 897	8,19%
<b>Sports et jeunesse</b>	1 543 822	13,37%
<b>Interventions sociales et santé</b>	289 558	2,51%
<b>Famille</b>	554 316	4,80%
<b>Logement</b>	93 576	0,81%
<b>Aménagement et service urbain, Environnement</b>	1 334 964	11,56%
<b>Action économique</b>	2 000	0,02%
<b>Non ventilables</b>	1 092 938	9,46%
<b>Total général</b>	<b>11 547 267</b>	<b>100%</b>

Les secteurs principaux d'intervention de la Ville sont les services généraux, l'enseignement, le sport & la jeunesse et l'aménagement urbain.

## 2-1) Les recettes de fonctionnement :

a) La répartition des recettes par chapitre est la suivante :

CHAPITRES	2019 Montants en euros	2020 Montants en euros	Évolution par rapport à 2019	Répartition en %
Produits des services et du domaine	720 400	720 400	0,00%	6,24%
Impôts et taxes	8 319 372	8 418 952	1,20%	72,91%
Dotations et subventions	2 094 217	2 113 853	0,94%	18,31%
Autres produits de gestion courante	192 700	192 400	-0,16%	1,67%
Reprise de dettes par la Métropole en intérêts	33 502	29 712	-11,31%	0,26%
Produits exceptionnels	5 000	8 900	78,00%	0,08%
Atténuations de charges	78 020	59 140	-24,20%	0,51%
Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 028	3 910	-35,14%	0,02%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>11 449 239</b>	<b>11 547 267</b>	<b>0,86%</b>	<b>100%</b>

Les produits des services (Chapitre 70) concernent les recettes générées par les services publics et payées par les usagers : restauration collective, garderies périscolaires, accueils de loisirs, Maison de la Petite Enfance, Médiathèque, école de musique, piscine, activités ABCD.

Les impôts et taxes (Chapitre 73) comptabilisent principalement le produit de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti). Il est proposé de maintenir une certaine dynamique prévisionnelle des recettes fiscales (+ 1,20 % par rapport au BP 2019). Ce chapitre comprend également l'attribution de compensation versée par la Métropole Rouen Normandie qui représente 27,92 % du Chapitre 73 (2.350.325,00 € au BP 2019 et au BP 2020). Cette structure participe au remboursement des intérêts et du capital d'emprunts théoriques dans le cadre du mécanisme des reprises de dettes (29.712,00 € en recettes de fonctionnement et 88.014,00 € en recettes d'investissement).

Les dotations et subventions (Chapitre 74) concernent les dotations versées par l'Etat (la Dotation Globale de Fonctionnement, la Dotation de Solidarité Urbaine, les compensations accordées par l'État au titre des réductions d'impôts) et les participations d'autres collectivités et organismes publics au fonctionnement des services municipaux (Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales...).

Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) concernent principalement les produits des loyers des bâtiments appartenant à la Ville (salles municipales, logements ...).

Les atténuations de charges (Chapitre 013) concernent les remboursements de rémunération de personnel (contrats aidés, droits syndicaux...).



b) La répartition des recettes de fonctionnement par fonction est la suivante :

FONCTIONS	Montants en euros	Répartition en %
Services généraux, administration publique locale	115 029	1,00%
Sécurité et salubrité publique	350	0,01%
Enseignement	434 550	3,76%
Culture	104 442	0,90%
Sports et jeunesse	215 250	1,86%
Interventions sociales et santé	24 000	0,21%
Famille	417 000	3,61%
Logement	132 000	1,14%
Aménagement et service urbain, Environnement	18 640	0,16%
Action économique	1 000	0,01%
Non ventilables	10 085 006	87,34%
<b>Total général</b>	<b>11 547 267</b>	<b>100%</b>

L'excédent dégagé des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement s'élève à **715.338,00 €**. Il est transféré en totalité à la section d'investissement.

### **3) LES RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :**

La section d'investissement est présentée en équilibre avec un total des dépenses et des recettes de **3.509.787,00 euros**.

#### **3-1) Les dépenses d'investissement :**

Dépenses	Montant en Euros
Emprunts et dettes assimilées	300 000
Opérations d'investissement	2 212 500
<u>Opération :</u>	
1601 - Réalisation d'une piscine	2 212 500
Dépenses imprévues	15 000
Investissements courants	586 377
Avance du Budget Ville au BA de la ZAC	92 000
<i>Opérations d'ordre de transferts entre section</i>	<i>303 910</i>
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 509 787</b>

L'enveloppe dédiée aux études, travaux et acquisitions hors opérations (586.377,00€) se décompose comme suit :

- Espaces publics : 85.190,00 €
- Matériel, cimetièrre et travaux sur bâtiments : 83.370,00 €
- Équipement administratif et divers : 91.350,00 €
- Travaux et équipements des écoles et de la restauration collective : 33.500,00 €
- Affaires sportives : 266.117,00 € (dont 146.817,00 au titre des avances pgm piscine)
- Affaires culturelles : 25.600,00 €
- Enfance / Jeunesse : 1.250,00 €

Le fait marquant des opérations d'investissement pour ce budget 2020 est la poursuite du financement des estimations financières connues à ce jour pour les travaux de réalisation de la nouvelle piscine (études, mission de maîtrise d'œuvre et travaux de construction).

Il est à noter la poursuite de l'opération de la ZAC des Rives de la Clairette.

Pour les investissements courants, des nouveaux systèmes de téléphonie et d'informatique vont être déployés afin de sécuriser les réseaux et faire face aux enjeux croissants de la dématérialisation (dans l'ensemble des services municipaux et renouvellement du parc informatique à la Médiathèque).

Au niveau des bâtiments municipaux et équipements sportifs, des investissements sont aussi programmés au dojo du judo (protections murales), au boulodrome (travaux de ravalement), des travaux de sécurisation du portail d'entrée au cimetière, l'acquisition et pose d'une pompe à chaleur à la Halle du Pont Roulant, l'acquisition d'équipements scéniques au Centre Culturel Voltaire, l'acquisition de défibrillateurs pour plusieurs bâtiments municipaux et de matériel de nettoyage de voirie pour les services techniques municipaux.

### **3-2) Les recettes d'investissement :**

Le détail des recettes d'investissement est le suivant :

<b>Recettes</b>	<b>Montant en Euros</b>
Fonds de Compensation de la T.V.A.	350 000
Reprise des dettes Métropole	88 014
Subvention Région - École Andersen	169 888
Subvention FSIC - Gymnases	94 298
Subvention Département - Gymnases	137 500
Subvention DETR - Église	7 485
Subvention DETR - Cimetière	4 125
Subvention Département - Médiathèque	2 542
Subvention DRAC - Médiathèque	4 067
Subvention FSIC - PPI aires de jeux	30 423
Subvention DSIL - Gymnases	104 010
Subvention Région - Gymnases	44 000
Emprunt en capital	1 458 097
Autofinancement	298 085
Opérations patrimoniales	717 253
<b>Total des recettes</b>	<b>3 509 787</b>

### **Les cumuls des deux sections du Budget Primitif 2020 sont :**

	<b>Dépenses en Euros</b>	<b>Recettes en Euros</b>
<b>Investissement</b>	3 509 787 €	3 509 787 €
<b>Fonctionnement</b>	11 547 267 €	11 547 267 €
<b>Total</b>	<b>15 057 054 €</b>	<b>15 057 054 €</b>

### **4) LE BUDGET ANNEXE AU BUDGET VILLE – LE BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA ZAC DES RIVES DE LA CLAIRETTE :**

Le budget annexe de la ZAC des Rives de la Clairette s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 3.711.112,31 euros en fonctionnement et 3.711.112,31 euros en investissement.

Les recettes de ce budget annexe sont constituées du résultat excédentaire de l'année 2019 (2 366 234,23 euros), de la valorisation du stock des terrains et travaux pour un montant de 1 252 878,08 euros et de l'avance du Budget Ville pour un montant de 92 000,00 euros.

Les dépenses qui concernent les études et travaux à réaliser pour l'aménagement de cette ZAC s'élèvent à 2 458 234,23 euros (études complémentaires sur le dossier Loi sur l'Eau et de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de prolongation de la voie douce reliant la rue Jules Ferry à l'avenue de la Clairette et budgétisation de ces travaux), 1 252 878,08 euros relevant de la variation des stocks de terrains pour ce budget annexe.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Montant en Euros
<b>011 – Charges à caractère général</b>	<b>2 458 234,23</b>
6045 – Achats, études, prestations de services	319 853,76
605 – Achats de matériel, équipement et travaux	2 133 381,02
608 – Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	4 999,45
<b>042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 252 878,08</b>
7133 – Variation des stocks de terrains aménagés	1 252 878,08
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 711 112,31</b>

### RECETTES

Chapitre	Montant en Euros
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 711 112,31</b>
7133 – Variation des stocks de terrains aménagés	3 711 112,31
<b>Total des recettes</b>	<b>3 711 112,31</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Montant en Euros
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 711 112,31</b>
3351 – Travaux en cours (terrains)	1 088 049,79
3354 – Études et prestations de services	551 077,00
3355 – Travaux	2 066 985,52
33581 – Frais accessoires	5 000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>3 711 112,31</b>

### RECETTES

Chapitre	Montant en Euros
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>1 252 878,08</b>
3351 – Travaux en cours	1 088 049,79
3354 – Études et prestations de services	159 223,24
3355 - Travaux	5 604,50
33581 – Frais accessoires	0,55
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>92 000,00</b>
168748 – Avance du budget Ville	92 000,00
<b>001 – Résultat d'investissement reporté</b>	<b>2 366 234,23</b>
001 - Résultat d'investissement reporté	2 366 234,23
<b>Total des recettes</b>	<b>3 711 112,31</b>